



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Soudan

Question écrite n° 46688

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les difficultés que rencontre la mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD). En effet, la Cour pénale internationale (CPI) a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre du Président soudanais Omar al Bashir, mais les autorités soudanaises ne s'y sont pas encore conformées. Les moyens en troupes, en équipements militaires manquent à la MINUAD pour protéger efficacement les populations civiles, à la merci des différents groupes armés au Darfour. Aussi, elle lui demande quelles initiatives le Gouvernement entend promouvoir pour contribuer à ce que ce pays retrouve paix et stabilité.

Texte de la réponse

Comme vous le savez, la situation prévalant au Darfour constitue une priorité diplomatique pour la France. La crise du Darfour a causé depuis 2003 l'une des plus importantes crises humanitaires au monde, avec 2,3 millions de personnes déplacées, 250 000 réfugiés et probablement plus de 300 000 morts selon l'ONU. Le Darfour ne connaît plus les violences et déplacements forcés de population de masse des années 2003-2004. Mais l'insécurité généralisée, avec l'extension du banditisme, les opérations militaires gouvernementales et des milices, ainsi que celles des rebelles (attaque de la capitale du Soudan, Khartoum, le 10 mai 2008) et les violences interethniques ou tribales continuent de causer un flux permanent de nouveaux déplacés. La France a été à l'initiative, avec le Royaume-Uni, de la résolution 1769 du Conseil de sécurité (juillet 2007), décidant l'envoi au Darfour d'une force de maintien de la paix (MINUAD) de 26 000 hommes, pour succéder à l'opération conduite par l'Union africaine (AMIS). Elle s'acquitte de 7 % du budget de la MINUAD (sur un total de 1,57 milliard de dollars américains), conformément aux règles financières en vigueur aux Nations unies pour les opérations de maintien de la paix et a été le contributeur principal de l'opération de la PESD « EUFOR Tchad - République centrafricaine », avec un bataillon de 1 700 hommes, dans le cadre du traitement régional de la crise. L'arrivée de nouveaux effectifs et de nouvelles unités a permis de renforcer l'impact opérationnel de la MINUAD. À l'heure actuelle, la mission compte 15 351 personnels en uniforme sur les 26 000 prévus, les effectifs militaires sont de 13 134 personnels et les effectifs policiers s'élèvent à 2 478 personnels ; auxquels il faut rajouter 3 388 personnels civils. Presque tout le matériel appartenant aux contingents et destiné aux unités actuellement sur le terrain est arrivé à destination. La coopération des autorités soudanaises au déploiement de la MINUAD s'est améliorée, permettant ainsi à la mission de mieux mettre en oeuvre son mandat. À titre d'exemple, sa composante militaire a effectué 750 patrouilles destinées à rassurer la population, 1 053 patrouilles dans les villages, et sa composante police, 3 876 patrouilles à l'intérieur des camps de personnes déplacées et 1 147 à l'extérieur des camps. De même, la MINUAD a mis en place 24 nouveaux projets à impact rapide, ce qui porte à 142 le total des projets de ce type mis en oeuvre. Ces projets comprennent 20 cours de formation pour la police soudanaise ainsi qu'un stage sur les droits de l'homme et sont destinés à améliorer la vie des personnes déplacées, à majorité des femmes et des enfants. Devant l'ampleur et les enjeux de la crise, la France a souhaité prendre une part active aux efforts internationaux visant à son règlement. Elle soutient les négociations entre le gouvernement soudanais et le JEM ouvertes à Doha et appuie le médiateur de l'Union

africaine et des Nations unies, Djibril Bassolé, ainsi que la facilitation qatariennes. Alors que l'insécurité ne cesse d'accroître le nombre de déplacés au Darfour, il est essentiel que les opérations d'aide humanitaire et le déploiement de la MINUAD se poursuivent, dans le cadre des engagements déjà conclus entre le Soudan, l'ONU et l'Union africaine, et dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité. Concernant le mandat d'arrêt à l'encontre du président soudanais Omar al Bashir par la CPI, la France rappelle son soutien à la justice pénale internationale et demande instamment au Soudan de coopérer pleinement avec la CPI pour la mise en oeuvre des décisions prises par les juges, conformément à l'obligation qui lui est faite par la résolution 1593 du Conseil de sécurité. La paix et la justice sont deux composantes complémentaires du règlement de crises, au Darfour comme ailleurs. Dans cette perspective, la France déterminera son attitude vis-à-vis du gouvernement soudanais en fonction de l'évolution de la situation humanitaire et politique, du respect de l'accord de paix Nord-Sud et de la coopération avec la CPI.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46688

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3406

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6381